



## Association des Avenues de Compiègne

Compiègne, le 7 avril 2021

### Sauvez l'église anglicane de Compiègne, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire,

L'église anglicane de Compiègne est l'un des bijoux du patrimoine compiégnois. C'est aussi l'un des symboles de l'amitié franco-britannique. Fondée sous le Second Empire par une parente de la reine Elisabeth II, bâtie dans le style *early english* (néogothique anglais) sur les plans d'un architecte écossais, ruinée par un obus allemand en 1918, elle fut reconstruite en 1927 grâce à une souscription lancée dans le *Times* par le Maréchal Foch, en hommage aux officiers de confession anglicane qui venaient y prier pendant la Grande Guerre. Cet édifice, parfaitement restauré en 2014 avec le soutien de la Fondation du Patrimoine, fait l'objet d'une demande de protection – intérieure et extérieure – au titre des Monuments historiques : c'est à votre initiative d'ailleurs, Monsieur le Maire, et à celle de l'Architecte des Bâtiments de France que l'association des Avenues de Compiègne a monté en urgence, fin 2019, ce dossier.

Cette protection interviendra-t-elle à temps pour empêcher la dénaturation de cette église ? L'avant-contrat de vente que la communauté évangélique de la Vallée de l'Oise s'apprête à signer semble en effet ne pas tenir compte de certaines dispositions des documents d'urbanisme en vigueur. L'association qui se propose d'acheter ce bel ensemble a en effet pour but « d'accueillir, de loger, et de nourrir des personnes en situation de détresse, pour les accompagner vers une sortie durable de la précarité. » Or le PLUi-H dispose que la zone UC 1.6, où se trouve l'église et son annexe, « a pour vocation l'habitat », et que « les nouveaux équipements public ou d'intérêt général [n'y] sont pas admis ». De plus, le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 sur les règles de décence à respecter pour qu'un logement soit considéré comme habitable précise que chaque pièce doit « disposer d'ouvertures sur l'extérieur permettant le passage de la lumière naturelle et la circulation de l'air. » Or les logements indispensables à l'activité de cette association ne pourraient être aménagés que dans le sous-sol du bâtiment annexe, sans aucune ouverture sur l'extérieur, ce qui est parfaitement indigne ...

Vos prédécesseurs, à deux reprises, se sont mobilisés pour sauver cet édifice emblématique du passé de notre ville : Robert Fournier-Sarlovèze en le restaurant dans les années 1920 – l'église anglicane fut dès lors l'une des étapes importantes du parcours mémoriel de la « ville de l'armistice » – et Jean Legendre, qui empêcha sa destruction dans les années 1970. Vous savez d'ailleurs que le CILQ – comité d'intérêts locaux – du quartier « Les Avenues – Saint-Lazare – Les Veneurs », que vous avez récemment installé, a inscrit la question du devenir de l'église anglicane dans les dossiers prioritaires dont il entend se saisir.

Sauvez l'ancienne église anglicane de Compiègne, Monsieur le Maire ! Tous les Compiégnois soucieux de l'avenir de leur ville – j'en ai des témoignages quotidiens – espèrent que la Municipalité fera jouer son droit de préemption pour préserver ce fleuron de notre patrimoine. Sauvegarder ce lieu de mémoire du Second Empire et de la Grande Guerre, c'est veiller à maintenir l'attractivité touristique de Compiègne. Comme vous le notez en effet si justement dans votre livre programmatique, *Ma vision pour Compiègne*, il est nécessaire de développer la fréquentation du Palais de Compiègne et de la « ville de l'armistice » : l'achat et la sauvegarde de l'ancienne église anglicane vous permettrait, nous en sommes certains, de tendre vers ce double objectif.

Nous nous ferons un devoir de publier votre réponse dans la prochaine livraison de *Quoi de neuf sur les Avenues ? (Gazouillis des Avenues)*.

Soyez assuré, Monsieur le Maire, de mes sentiments respectueux et dévoués,

Eric Georgin, président de l'association des Avenues de Compiègne

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke.